



SPIP 44 - REUNION DEPARTEMENTALE DU 07/02/2020

Déclaration de l'équipe de la Maison d'Arrêt de NANTES

Le SPIP de la MA souhaite vous faire partager son quotidien,

Aujourd'hui nous sommes présents à cette réunion départementale, qui est présent à la Maison d'arrêt ? Une personne administrative contractuelle, une CPIP contractuelle, une stagiaire.

688 détenus ce jour pour une capacité théorique de 510.

144 arrivants au mois de janvier.

8 permanences en janvier pour un CPIP à temps plein sachant que le QPA effectue 3 permanences par mois.

5 CPIP titulaires pour 4,5 équivalent temps plein.

2 contractuelles :

- deux contrats sont arrivés en décembre. Un contrat s'est soldé par une semaine au milieu ouvert, une journée en Maison d'arrêt puis une démission. Nouveau contrat en janvier qui s'est soldé par une fin de période d'essai.**

En janvier nous avons également une stagiaire.

Cela signifie environ 100 dossiers pour un équivalent temps plein !

Notre quotidien nous conduit à ne pouvoir traiter que les CAP et les débats :

3 débats contradictoires organisés en janvier : 27 situations examinées.

2 CAP LSC en janvier : 37 situations examinées.

C'est aussi 45 PS et 77 RPS.

A cela s'ajoute les demandes d'ARSE, les PSE et semi ab initio...

5 mois que l'on nous demande de réfléchir sur notre organisation mais sans nous en donner les moyens. Des mois que l'on alerte sur cette situation à venir et désormais présente.

On tient car on a notre conscience professionnelle et que l'équipe est solidaire mais jusqu'à quand cela va durer ?

Un grain de sable et le château de cartes s'écroule !

Croyez nous Monsieur le Directeur, nous avons bien lu le RPO et nous nous permettons de vous en lire un passage : la REP 29 précise que « les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leurs missions. (...) Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer aux personnels les tâches prioritaires ».

Les organisations syndicales représentatives au SPIP 44 soutiennent sans réserve la demande des personnels du SPIP de la MA pour qu'enfin nos collègues puissent avoir les moyens d'assurer pleinement leurs missions !

En l'état, leur surcharge de travail endémique oblige chaque CPIP à faire des choix, à hiérarchiser les souffrances, à mener des actions aussi sporadiques qu'incomplètes. L'exercice devient intenable !!!

L'annonce d'une seule création de poste sur l'antenne de Nantes cette année est une aberration supplémentaire dans un tel contexte !!!

Nous vous le disons, le recrutement de personnels contractuels et les modalités d'intervention en « mode adapté » ne suffiront pas, et comme le disent très justement nos collègues « le château de cartes » va s'écrouler !!!

Dans un contexte de surpopulation pénale, soit l'administration prend véritablement conscience de l'épuisement de nos collègues du SPIP qui interviennent sur le Centre Pénitentiaire de NANTES (et elle est à la hauteur des enjeux avec un renfort des personnels conséquent !), soit la demande du Centre Pénitentiaire pour « du SPIP partout » afin d'apaiser la détention et bénéficier d'une politique d'aménagement de peine réactive, sera complètement illusoire.

Avant la chute du « château de cartes » au prix de la santé de nos collègues, nous vous demandons en urgence, M. le Directeur, une nouvelle concertation avec les personnels afin d'envisager des moyens plus significatifs pour mettre un terme aux demandes excessives concernant l'intervention du SPIP.

Les représentants des personnels du SPIP 44